



Règlement des cours de piano.

1. La cotisation annuelle est de 15€/ élève par année ou 25€ / famille. Elle permet de participer aux frais, assurance, ainsi qu'aux concerts.
2. Le prix des **cours individuels de piano** est de 20€/30min ; 27€/45 min ; 35€/1h. Le prix des cours de **piano Dolce (Autisme ou problèmes de développement)** est de 15€/15min ; 20€ /20min et 25€/25 min en fonction des besoins de l'élève et en concertation avec le professeur. Le cours de **musique de chambre** : 10€/élève/30min.
3. Les cours sont à payer au début de chaque mois.
4. Si l'élève devait manquer un cours, le cours non-donné sera alors reporté à une date ultérieure ou déduit du mois suivant **uniquement si l'absence a été prévenue 24h à l'avance. Une absence prévenue le jour même ne donne droit à aucune déduction/report de cours.**
5. Les cours ne seront jamais remboursés.
6. En cas d'absence du professeur, le cours sera toujours reporté ou déduit.
7. Les cours non donnés au mois de juin devront être récupérés durant les mois de juillet et août selon les disponibilités de chacun. Ils ne seront en aucun cas reportés au mois de septembre.
8. Le cours commence et se termine à l'heure prévue afin que chacun ait son temps de cours. En cas de retard de l'élève, le cours ne sera pas prolongé. N'hésitez pas à être présent quelques minutes à l'avance afin de pouvoir passer vous laver les mains.
9. Les cours de piano (non Dolce) comprennent une partie théorique (lecture de notes, théorie) qui permette à l'élève de mieux comprendre la partition et de pouvoir être de plus en plus autonome. La théorie est expliquée au fil des morceaux et n'est jamais abstraite. Pour les jeunes enfants, elle est présentée sous forme de jeux.
10. Un travail quotidien à la maison est nécessaire-tant pour la partie théorique que la partie pianistique- pour permettre la progression de l'élève. C'est ainsi que viendra le plaisir de jouer !
11. Pour une bonne gestion de l'emploi du temps, un engagement d'au moins un trimestre est demandé.
12. Nous ne vendons pas de partitions. L'achat des partitions, des livres théoriques ainsi que du cahier de travail est à la charge de l'élève.
13. Il est demandé aux élèves d'être couverts par une assurance RC familiale.